



I Introduction

Ce document constitue le compte rendu de la réunion « commission déménagement et aménagement intérieur » en vue de la préparation du futur déménagement dans le nouveau bâtiment à Saurupt. Cette commission s'est réunie le 23 janvier 2020.

II Modalités de déménagement

Les Bâtiments devraient être livrés pour fin mai 2021, et les premiers déménagements pourraient en toute logique se faire au printemps et été 2021.

Il a été décidé que nous passerons par l'UGAP pour le déménagement. Messieurs Lévêque et Tourel ont fait le déplacement pour évoquer avec nous les modalités de ce futur déménagement.

Un inventaire des meubles est prévu par la société de déménagement à partir de début octobre pour être terminé fin novembre 2020.

Les bureaux qui seront repris sont ceux dont les dimensions sont 160X80.

Il faut déterminer qui va se charger des cartons et des marquages d'étiquettes. On partirait sur l'idée que les personnels se chargeraient de mettre en carton leurs effets personnels ainsi que de l'étiquetage.

En plus de l'étiquetage, les déménageurs auront à leur disposition un schéma d'implantation du bureau pour savoir quel mobilier va où dans la pièce les agents n'auront qu'à vider leurs cartons.

Il y aura un code couleur par étage, et un étiquetage avec identification par bâtiment, étage, division, pièce, et nom des intéressés.

La question du débranchement/branchement du PC n'est pas encore fixé (DSI ou déménageur ou agent). Cela étant le branchement des prises électriques, de la prise vidéo, des prises clavier et souris et de la prise réseau devrait pouvoir être réalisé par les agents.

Tout ceci reste cependant encore en réflexion !



La société de déménagement précise que notre déménagement pourrait être réalisé entre 30 et 40 jours mais sans tenir compte de nos impératifs de services qui seront très différents d'un service à un autre. A titre d'exemple, ils ont réussi à déménager la CAF de Strasbourg (400 personnes) en 48 heures.

Les cartons seront livrés 15 jours avant le déménagement et devront être commencés seulement 1 semaine avant, afin de ne pas trop perturber le travail de chacun.

III Aménagement intérieur

Les visites des sites sont à la demande des chefs de service. Le SNPTES à demander à ce sujet que des visites soient programmées au moins pour les membres des commissions quand les bureaux témoins seront prêts.

Bureaux et salle de réunion d'exposition seront visibles lors de la prochaine visite du site prévue le 06 mars prochain.

Une demande de subvention pour du mobilier et de l'équipement a été effectuée auprès du Ministère pour adapter le mobilier aux nouveaux bureaux dont la taille et le nombre de collègues à intégrer ne correspondent pas forcément à ce que nous vivons actuellement.

Des placards sont présents dans chaque bureau, ce qui fait que tous nos mobiliers actuels ne pourront logiquement trouver leur place. Certains seront gardés, d'autres encore en bon état seraient revendus et le mobilier vétuste récupéré par une société.

Le SNPTES fait remarquer que pour tous les services gestionnaires (DPE, DPAE, DSDEN) un nombre considérable d'armoires contenant nos dossiers de personnels sont actuellement dans nos bureaux, et ne pourront trouver une place suffisante dans ces placards. Il est indispensable pour les gestionnaires que ces dossiers restent près de nous et ne soient pas disposés à un étage inférieur, sachant que quotidiennement nous en avons besoin.

Mr Bally ainsi que Madame Mazoyer comprennent la situation et souhaiteraient que l'on puisse chiffrer en linéaire nos archives actuelles dans chaque Division. En cas d'impossibilité de tout caser dans les bureaux, il serait envisagé de placer quelques armoires dans les couloirs.

Le SNPTES ne souhaite pas pour des raisons de :



Commission déménagement et aménagement intérieur
23 janvier 2020

Compte-Rendu

- ✓ sécurité (encombrement des couloirs en cas d'urgence),
- ✓ confidentialité des dossiers des personnels,
- ✓ difficultés pour le classement,

que des dossiers soient situés dans les couloirs.

Le SNPTES a demandé des précisions sur le nombre de sanitaires prévus.

L'administration précise que la législation prévoit 1 WC pour 20 personnes. Il est donc prévu 12 toilettes femmes et 12 toilettes hommes par étage.

il y aura 2 douches, une douche femme et une douche homme prévue notamment pour les personnels des services intérieurs (DAF 1).

Petit bémol pour les collègues des services des Bourses et de la DSI qui pour certains, devront travailler dans des bureaux de 8 personnes. Mr Bally précise à ce sujet qu'un travail particulier d'acoustique sera effectué ainsi qu'un mobilier adapté.

Les sols neufs permettront l'utilisation de machines industrielles pour l'entretien, le personnel de service du rectorat devra donc être formé à ses nouvelles méthodes.